

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Compte rendu FSU de la réunion du 30 janvier 2014

Présidence DGAFP : Marie Anne Lévêque directrice

FSU : B Groison, D Bourgoïn, A Féray

L'objet de la réunion est d'examiner un projet de relevé de conclusions sur la « méthode et le calendrier de négociation » du chantier PPCR. Il est prévu ensuite des rencontres bilatérales puis une réunion conclusive en présence de la ministre, envisagée le 13 février. Le document final ne sera pas soumis à la signature des organisations syndicales, il s'agira d'un relevé de conclusions unilatéral.

Intervention de la FSU dans le tour de table préliminaire.

La FSU tient à revenir sur le contexte, car il a un lien avec cette négociation PPCR. Le décor planté par F Hollande a inquiété, c'était un discours déséquilibré. Dans ses vœux le 23 janvier, le premier ministre à Metz a rappelé le rôle de la FP et du statut, mais n'a rien dit de la déclinaison des annonces du président de la République. Les arbitrages sont attendus. Dans quel cadre budgétaire va-t-on négocier ? la FSU dit son inquiétude si le dialogue social est conduit dans un contexte tel qu'il ne pourrait pas déboucher. Le premier ministre a insisté sur le projet pour la FP, mais les lignes sont brouillées. Quel rôle pour le commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) alors que le dossier MAP avance avec les mêmes caractéristiques que celles de la RGPP ? La FSU a estimé le projet relatif à la grille de la catégorie C tout à fait insuffisant. Avec presque toutes les autres organisations syndicales, elle demande à la ministre de renoncer au projet RIFSEEP¹ ; enfin, le dégel du point d'indice est urgent. Nous attendons des réponses au courrier commun adressé fin décembre au premier ministre.

Sur le document, la FSU formule quatre remarques. La discussion ne peut pas se limiter aux voies et moyens de parvenir à un objectif fixé au préalable : on aura besoin de savoir le point d'arrivée visé et d'en débattre. Il subsiste des termes ambigus qui devront être clarifiés. Il faut revoir l'ordre des séquences afin de traiter de la grille de rémunération avant d'aborder les problématiques de gestion. Enfin, lever l'ambiguïté sur le rôle du gouvernement parmi « les parties qui négocient » : il doit assumer le protocole soumis à signature.

Unanimité des fédérations syndicales pour demander la modification de l'ordre des séquences : grille avant gestion. La quasi-totalité revient sur le RIFSEEP, le point d'indice. Inquiétude partagée sur le financement des mesures.

Réponses de la directrice

La séquence programmée en mai est consacrée aux rémunérations. On sera alors dans la phase de cadrage du projet de loi de finances triennale. Il faut aborder les questions dans leur globalité, mais celle du point d'indice sera la première abordée. Elle renvoie au discours du premier ministre à Metz le 23 janvier. Il souhaite un « accord largement majoritaire ». Cela engagerait un autre gouvernement si des mesures sont programmées au-delà de l'actuelle mandature. Certains sujets dépassent la seule FP. C'est le cas de la déconcentration ; ces questions s'insèrent dans un ensemble et ne sont pas des problématiques limitées à la FP. Sur la méthode de

¹ Régime Indemnitaire de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel, devant se substituer à la prime de fonctions et de résultats (PFR) dans la FPE .

travail, l'objectif est d'entrer en négociation avec des études complémentaires versées à la discussion si nécessaire. Il conviendra de les identifier ensemble, dans la mesure du possible. Et il faudra respecter des délais de transmission. Les cycles de discussion prévus sont assez longs pour cela. On devrait pouvoir conclure au terme de chaque séquence.

A propos de la formule « voies et moyens », il s'agit justement du travail de confrontation des intentions du gouvernement et des propositions des OS.

En ce qui concerne l'ordre des séquences, il faut l'arbitrage de la ministre.

Séquence 1 : le cadre de la politique salariale.

Le document propose un cadre triennal pour fixer les lignes directrices de la politique salariale, en cohérence avec le budget triennal. Il formule trois questions : les instruments de la politique salariale, l'équité entre les trois versants, l'articulation d'un chantier de long terme avec des mesures catégorielles ou transversales de court terme.

Toutes les fédérations syndicales demandent au moins un rendez vous annuel. FO conteste tout cadre triennal. Plusieurs dont la FSU contestent le terme fourre tout « moderniser ».

Séquence 2 : la gestion des emplois.

Vision prospective de l'emploi public, améliorer les possibilités de mobilité, assurer une plus grande transparence et une plus grande équité dans les procédures de recrutement, articuler mobilité sur les bassins d'emploi communs aux trois versants.

La FSU souligne que les formulations doivent explicitement respecter les mouvements de mutation, l'examen dans la transparence des demandes des agents, indique que le concours est le moyen d'assurer l'équité des recrutements, toute autre disposition se définit comme dérogatoire. Elle alerte sur les mobilités « entre les trois versants » : en dehors des changements à la demande des agents, cela ne va pas de soi. Dans le contexte de la RGPP si l'administration a tenu, c'est dû au sens qu'ont leurs missions pour les agents.

Plusieurs OS (Solidaires, UNSA, CGT, FO...) notent que ces dispositions dans un cadre de suppression d'emplois renvoie aux problématiques de « mobilité » forcée » et prennent leurs distances avec le rapport Deforges (Solidaires, UNSA...) ce que la FSU avait fait lors de la réunion précédente (voir aussi le courrier de B Groison à la ministre en date du 3 février).

La DGAFP estime que le débat entre l'administration et les syndicats est connu, mais qu'il n'est pas si caricatural. L'administration doit accompagner les évolutions, elle doit accompagner les agents, il y a besoin d'en parler. Elle engrange les remarques, mais tout ne pourra pas figurer dans le document du 13 février.

Séquence 3 : l'architecture et la gestion statutaire

Elle est présentée comme devant structurer la discussion sur la grille et la simplification de la gestion. Quatre pistes à traiter : renforcer la fluidité entre les trois versants, clarifier le lien entre niveau hiérarchique et niveau de diplôme, revoir la structuration des corps et des cadres d'emplois en grades (« unité statutaire de base de la FP de carrière »), les évolutions pour l'organisation des carrières.

Ces rédactions soulèvent des débats (FO, CGT : absence des missions, peu de références au corps, abandon du terme « catégorie »).

Pour la FSU, il faut préciser les objectifs du premier alinéa : unité, comparabilité. Elle affirme le rôle du diplôme, et demande ne pas effacer d'entrée la catégorie. Importance du grade mais on ne pas gommer le rôle du corps. Insérer « promotion de corps » ; il y aura des difficultés si on va vers l'effacement de la notion de corps (d'autres ont souligné que l'on ne traitait pas des missions).

Pour l'UNSA cette séquence doit être abordée avant la 2 (mobilité).

Séquence 4 : la gestion des agents (trois versants).

Le document a été complété par rapport à la première version pour introduire les problématiques FPT des centres de gestion ; elle est désormais organisée autour de trois problématiques communes (attractivité des territoires, simplification de la gestion, « cadres » professionnels inter FP) et de problématiques limitées à la FPE (fusion de corps, CIGEM, périmètres de gestion, renforcement de la déconcentration, rôle des chefs de service) ou FPT (rôle des centres de gestion notamment à la suite des transferts de compétence) ou à aborder dans chacun des versants (distinction entre autorité de gestion et autorité d'emploi).

Intervention de la FSU

Au sujet de l'attractivité des territoires, il faut préciser que l'on abordera la question des conditions faites aux agents. Elle conteste que dans l'objectif de simplification, le « rôle des acteurs » et notamment des CAP soit cité dans une parenthèse, ce qui limite de fait le rôle que l'on en attend. Le recours à des CIGEM ne peut pas être systématisé. Lorsqu'il est question de déconcentration, il faut affirmer le respect d'une orientation nationale et le cadrage national. Elle s'inquiète du glissement des termes : l'hypothèse de « corps inter FP » est désormais formulée en « cadres » professionnels inter FP. FO s'inquiète aussi de ce terme.

CGT, CFDT et UNSA indiquent qu'il y a besoin de discuter de la gestion dans la FPT. Pour la CGT, il y a eu des fusions de corps « hasardeuses ». Solidaires appelle à la prudence sur la déconcentration.

La FA-FPT souligne le besoin d'harmonisation pour que la « libre administration des collectivités » ne débouche pas sur « l'in équité sociale ».

DGAFP : la déconcentration, c'est un objectif présent dans les discours présidentiel et ministériels, on doit en parler. Cadres professionnels, ce sera inscrit entre guillemets. Il y a ce que dit B Pêcheur, il y a aussi des problématiques plus générales sur le recrutement, des formations communes vers une plus grande harmonisation.

Séquence 5 : la rénovation des grilles

Les objectifs présentés sont listés en six items : restaurer des espaces indiciaires, donner une meilleure amplitude entre début et fin de carrière, rééquilibrer les rémunérations indemnitaires au profit de l'indiciaire, redéfinir la place et le rôle de l'indiciaire, simplifier et rendre plus transparent le paysage indemnitaire, de nouvelles modalités de prise en compte des évolutions du SMIC.

Le dernier concentre les désaccords, et l'introduction (« *chantier le plus difficile dans des marges budgétaires contraintes* »), est elle aussi contestée par plusieurs intervenants. La DGAFP en prend note. Elle considère cependant qu'il faudra bien en traiter du SMIC car on accroit les écarts avec les primes.